

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... **15**  
Nombre de conseillers en exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**27 novembre 2025**

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

**Présidence :** Philippe DANIEL, Président.

**Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

**Absents représentés :** Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

**Absents :** Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

### Délibération 2025\_068

#### TRANSITION ECOLOGIQUE - Convention avec la CCTLB pour l'étude maraîchage

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

### Convention en annexe

Le territoire du Lunéillois dispose d'un potentiel agricole historiquement tourné vers le maraîchage, mais les surfaces cultivées ont fortement diminué au XX<sup>e</sup> siècle. Malgré la présence de producteurs encore actifs, la Communauté de communes de Lunéville à Baccarat et le PETR du Pays du Lunéillois souhaitent soutenir le développement de la filière et étudier les opportunités de mieux la structurer à l'échelle du Pays.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a souhaité porter administrativement et financièrement une étude d'opportunité visant à analyser les conditions de développement d'une filière locale maraîchage / légumes de plein champ à l'échelle du Pays du Lunéillois.

Les objectifs de cette étude sont :

- D'identifier l'offre et la demande en légumes sur le territoire ;
- De recenser les besoins des producteurs et acheteurs ;
- D'évaluer les conditions nécessaires à la structuration d'une filière locale ;
- De proposer des pistes d'action pour le développement d'une filière maraîchage/légumes de plein champ.

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial, le PETR du Pays du Lunéillois a inscrit cette action comme une action mutualisée aux quatre communautés de communes afin d'étendre l'étude sur un périmètre plus large. En accord avec la CCTLB, le PETR participe au financement de cette étude à hauteur de 5 000 €.

Le coût total de la prestation est de 35 557,20 € TTC, pris en charge par la CCTLB en tant que maître d'ouvrage.

Une convention financière, annexée à la présente délibération, fixe les modalités administratives et comptables du versement de cette participation par le PETR vers la CCTLB.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre le PETR du Pays du Lunéillois et la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat relative au versement de la contribution financière de 5 000 € ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son exécution ;
- PRECISE que la somme de 5 000 € sera demandée au PETR par la CCTLB après transmission des pièces justificatives ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 décembre 2025  
Philippe DANIEL,  
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL  
2025.12.05 08:27:19 +0100  
Ref:9996869-15074806-1-D  
Signature numérique  
Président du PETR du Pays du  
Lunéillois